

Questions orales

[Français]

L'ENTENTE AVEC LE QUÉBEC AU SUJET DU
FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE
NUCLÉAIRE À GENTILLY

M. René Matte (Champlain): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de l'Énergie.

Peut-il dire si une entente est intervenue entre le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec au sujet de la construction d'une centrale nucléaire à Gentilly, et quel est le montant de la contribution fédérale à ce projet?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, une entente à ce sujet avec le gouvernement du Québec existe depuis déjà quelques mois. En général, le montant de la contribution fédérale à un tel projet est de 50 p. 100 du coût en capital. Une telle centrale nucléaire est déjà en construction à Gentilly.

ON SUGGÈRE L'OCTROI DE SUBVENTIONS AU QUÉBEC ET
AUX PROVINCES MARITIMES POUR LEUR PERMETTRE DE
RÉDUIRE LEURS TAUX SUR L'ESSENCE ET LES AUTRES
PRODUITS PÉTROLIERS

M. Claude Wagner (Saint-Hyacinthe): Monsieur le président, je désire poser une question au chef du gouvernement.

Le gouvernement fédéral a-t-il l'intention d'accorder une subvention quelconque au Québec ou à d'autres provinces de l'Est afin de leur permettre de réduire leurs taxes sur l'essence et l'huile à chauffe en vue de réduire l'impact des prix de ces produits sur le consommateur?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur le président, la question d'assister ceux qui n'ont pas les moyens de se subvenir à eux-mêmes, à cause des prix accrus de l'huile à chauffe, est fort importante. Le ministre fédéral de la Santé nationale et du Bien-être social est déjà en communication avec les provinces afin de déterminer les moyens que nous pourrions prendre pour aider les consommateurs. Mais pour ce qui est de la suggestion à l'effet que les provinces ne devraient pas modifier leur propre structure d'impôt, particulièrement en cette période où les prix augmentent et où les consommateurs doivent payer davantage, je trouve assez plaisant de voir que celles-ci ne peuvent pas agir d'elles-mêmes pour alléger le fardeau de leurs propres contribuables qu'en recevant une subvention du grand frère fédéral.

[Traduction]

L'ÉTAT D'URGENCE NATIONALE

M. G. W. Baldwin (Peace River): J'ai une question à poser au premier ministre, monsieur l'Orateur. Peut-il nous dire s'il existe actuellement au Canada un état d'urgence nationale aux termes de l'article 11 de la nouvelle mesure législative sur le contingentement? Si oui, quand cette crise est-elle survenue?

Une voix: Où étiez-vous?

● (1450)

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, si le député veut parler d'un bill dont la Chambre est saisie, je pense qu'il me suffira de lui répondre que ce bill sera mis à l'étude demain; nous aurons à ce

[M. l'Orateur.]

moment-là l'occasion d'indiquer quelle est notre position à ce sujet, et j'espère que l'opposition fera de même.

M. Baldwin: Comme question supplémentaire...

M. l'Orateur: A l'ordre. Un certain nombre de députés veulent poser des questions supplémentaires sur ce sujet. La présidence va donner la parole au député de Peace River, mais j'aimerais signaler aux députés qu'il ne reste que trois ou quatre minutes avant la fin de la période des questions.

M. Baldwin: S'il s'avère difficile pour le très honorable représentant de répondre à cette question, je vais lui poser une question supplémentaire. Étant donné qu'il y a des pénuries ou des problèmes sur le marché, selon le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, en raison de la désorganisation des approvisionnements en dehors du Canada, le premier ministre peut-il nous dire pour quelle raison le gouvernement n'a pas profité de la loi sur les importations et les exportations qui est actuellement en vigueur et qui s'applique aux produits du pétrole? Était-ce en raison d'une dissension entre le ministre de l'Industrie et du Commerce et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources?

M. l'Orateur: A l'ordre. Je suis sûr que le député admettra qu'une question ainsi formulée n'est pas recevable.

LES MOTIFS DE LA HAUSSE DU PRIX DE L'ESSENCE—
DEMANDE DE DÉPÔT DE LA DOCUMENTATION
MINISTÉRIELLE

M. Cyril Symes (Sault-Sainte-Marie): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources en ce qui concerne les raisons de l'augmentation du prix du pétrole dans l'Est du Canada, qui s'est élevé, après l'augmentation de samedi dernier, à 7 cents le gallon. Au comité, jeudi soir, j'ai demandé au ministre s'il pourrait déposer les documents de travail sur lesquels s'est fondée cette décision d'autoriser une augmentation, et il a déclaré qu'il ne pouvait le faire parce que ces documents comportaient des renseignements confidentiels donnés par les sociétés pétrolières. Est-il prêt à déposer les données rassemblées séparément par des membres de son personnel?

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, j'ai signalé au député que nous n'avons pas pour habitude de publier des renseignements de ce genre fournis par des sociétés concurrentes, et étant donné que les documents rédigés par les responsables du gouvernement se basent sur ces renseignements, je pense que nous devons respecter nos principes.

M. Symes: Monsieur l'Orateur, il me semble bizarre que ce ministère n'ait pas fait une étude indépendante mais, d'après les sources de renseignements que j'ai, l'augmentation des frais ne justifie qu'une hausse de 4½c. le gallon, le reste, soit \$400,000 par jour, n'est qu'une rafle faite au détriment du consommateur canadien; le ministre est-il prêt à réfuter cette affirmation avec les données pertinentes provenant des études disponibles?

M. Macdonald (Rosedale): Monsieur l'Orateur, je suis prêt à la réfuter en disant que je me fie au jugement de mes conseillers; je pense qu'il est bon.